

Auberge de la Rivière Sault-au-Mouton

353, route Principale, Longue-Rive (Québec), G0T 1Z0 Tél : (418) 231-2214 Fax : (418) 231-2604

Longue-Rive, le 26 mars 2004

Cabinet du ministre de
l'Environnement

2004 -03- 29

Cabinet du ministre
Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30 e étage
Québec, Québec
G1R 5V7

Sujet : Projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Longue-Rive

Monsieur, le Ministre

Nous désirons, par la présente, vous faire une demande d'audience publique sur le projet ci-haut mentionné dont les consultations publiques se terminent le 26 mars 2004.

Nous avons acquis en 1997, une auberge et nous avons réussi à relever le défi ainsi qu'à nous faire connaître et apprécier du milieu touristique. Nous nous sommes investis et avons investis nos avoirs dans cette entreprise.

En tant que propriétaires d'une entreprise touristique qui tire 95% de ses revenus par l'achalandage de la route 138, dont 75% pendant la période estivale de juin à septembre, nous sommes troublés par ce projet.

Nous employons 3 personnes à temps plein durant la période achalandée et avons des projets de développement qui fourniraient de l'emploi à au-moins 2 personnes supplémentaires si ceux-ci sont réalisés.

Avec ce contournement, nous nous dirigeons vers une fermeture assurée et définitive.

Selon le point 2.2 du rapport, les usagers en transit représentaient 70% des usagers de la route en 2001. De plus, la circulation totale est nettement plus importante en période estivale. Les clients que nous reçus jusqu'à maintenant ne se sont jamais plaints du bruit ou de la vibration qui les empêchaient de profiter de notre établissement. Qui plus est, il est bien écrit que la circulation de véhicules lourds baissait à 15 % en été.

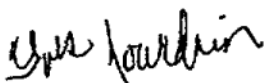
En tant que résidents et gens d'affaires du village de Longue-Rive, nous ne voulons pas de route de contournement qui fera de notre village, un village fantôme, sans vie. De plus, dans le rapport en question, il est question de faire le réseau d'aqueduc et d'égouts en même temps que le projet de la route. Il est mentionnés, dans le rapport du groupe BPR, que *le site de traitement des eaux usées* sera fait directement sur notre terrain. Nous n'avons pas été informé de ce fait qui met notre entreprise ainsi que nos projets en péril. Nous projetons la construction de chalets supplémentaires à cet endroit ainsi que l'agrandissement de notre camping. En plus de voir Notre terrain envahis, nous ne pourrons plus rien faire de ce site à développer et cela met en péril l'entreprise déjà existante.

Ce projet nous dérange sincèrement. Nous avons besoin de l'achalandage des usagers de la route qui en passant apprécie le site et choisisse de faire halte chez nous, la visibilité est le point fort de notre commerce. Nous ne pouvons avoir de site de traitements des eaux usées à même notre terrain avec tous les inconvénients que ce la comportent. Notre site est notre richesse pour accueillir les touristes.

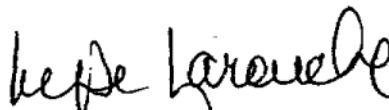
Si vous le désirez, nous sommes ouverts à une négociation juste et équitable.

L'originale vous sera envoyé par la poste

Bien à vous et merci de porter attention à notre demande,



Yves Jourdain
Président



Lyse Larouche
Vice-président

pour 9057-1852 Québec inc. faisant affaires sous la raison social : Auberge de la
Rivière Sault-au-Mouton

Longue-Rive, le 10 mars 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre de l'environnement
Ministère de l'environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^{ième} étage
675, boul, René-Lévesque Est,
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur le projet de réaménagement de la route 138 sur
le territoire de la municipalité de Longue-Rive.

Monsieur le Ministre,

Suite à la période d'information tenue le 24 février à 19h30 au *Gymnase de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil, située au 324, route 138, Longue-Rive*, je vous demande de tenir une audience publique pour le projet mentionné en titre. Je tiens à vous remercier d'avance de faire respecter le droit au citoyen. Tout d'abord, j'aimerais préciser que je ne suis pas en désaccord avec le projet de réaménagement mais j'espère que vous saurez trouver dans l'analyse de la présente tous les éléments nécessaires à une décision positive à ma demande.

Dans un premier temps, je me situe dans le secteur Est près de la Rivière Éperlan très près de la jonction de l'ancienne et de la nouvelle route. Mes problématiques sont le bruit, le terrain argileux et la proximité de la route à l'arrière de ma maison. Le fait de déplacer la route vers l'arrière de ma maison va causer un bruit consécutif tout le temps. Donc, la nuit le bruit des véhicules en raison des chambres à coucher qui sont situés à l'arrière et sur le côté Est de la maison vont m'empêcher de dormir.

Également, le terrain argileux du secteur endommage déjà un ponceau de la route près de chez moi qui se reflète par des tremblements et des modifications à la structure de bois, de briques et la fondation de ma maison. À plusieurs reprises et depuis plusieurs années les gens du Ministère du transports essaie de réparer ce ponceau mais il en sont incapables. Ma crainte est d'avoir des problèmes d'environnement, être privé d'un besoin essentiel et des coûts pour des réparations qui n'en finiront plus avec ma fausse sceptique situé à l'arrière de la maison en raison du terrain argileux et de la proximité de la nouvelle route.

Dans l'attente de recevoir de vos nouvelles et d'accepter ma requête, veuillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rollande S. Tremblay

Madame Rollande Tremblay